

Ajournement

Canadien National exerce, pour des raisons de productivité, de fortes pressions sur les hommes afin qu'ils ne respectent pas ce règlement.

Sécurité et précipitation ne vont pas ensemble, monsieur l'Orateur, non plus que productivité et service au public. Les sociétés de la Couronne, comme le gouvernement, doivent être des employeurs modèles et ni l'un ni l'autre ne s'en rapprochent. Les Chemins de fer nationaux, sont à mon avis, bien décidés à passer, aussi vite que possible, aux équipes de deux hommes dans les gares de triage. Edmonton, avec ses 80 équipes régulières, en a déjà réduit 5 à deux hommes. Vancouver, qui en compte 57, en a déjà diminué 13 et 25 au moins doivent être réduites avant un an, alors que la longueur des convois a doublé.

Le CN limite délibérément les aptitudes de production de ses équipes et, par là, diminue les services au public. Si le grain ne se déplace pas assez vite pour l'exportation, je conseillerai aux agriculteurs des Prairies d'adresser une grande partie de leurs reproches aux chemins de fer. Étant donné que nous avons connu un chômage sans précédent, le CN, par la réduction délibérée de ses équipes et de ses services, doit endosser sa part de responsabilités à cet égard également.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, chaque année le projet de loi sur le financement des Chemins de fer nationaux est présenté à la Chambre et les députés de notre parti se lèvent pour protester. Nous réclamons, à cor et à cri, des pensions. Nous nous élevons avec véhémence contre l'abandon des voies et nous protestons parce que nous ne voulons pas que l'argent des Canadiens serve à faire vivre grassement la troisième génération de ces grands manitous qui veulent se balader dans les wagons particuliers dont j'ai parlé plus tôt. Nous ne nous élevons jamais contre le réseau si le Canadien National se présente à nous et nous dit qu'il a besoin d'argent pour assurer de bons services aux clients, de bons salaires et des conditions de travail sûres et convenables à ses employés.

Les travailleurs ou leur syndicat ne s'élèvent pas contre les équipes de deux hommes dans les gares de triage

automatiques à buttes ou automatisées. Ils s'élèvent contre le fait que ces équipes de deux hommes sont insidieusement insérées là où la sécurité ou la productivité ne s'en trouvent pas favorisées et où le contrôle de sécurité est effectué de jour et négligé de nuit. J'ai encore des choses à ajouter sur cette question, monsieur l'Orateur.

M. Joseph-Philippe Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis d'accord avec le député de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) au sujet de la situation des cheminots mais je crois qu'il importerait, avant de répondre à cette question, de connaître les résultats de la réunion qui a lieu entre M. Gale, vice-président des Travailleurs unis des transports, et les dirigeants du CN à Edmonton. Ces personnes essaient de trouver une solution pour reprendre les activités.

J'ai dit que ce serait une bonne chose si nous avions pu disposer du rapport. Il y a quelque instants, j'ai téléphoné pour savoir si nos fonctionnaires qui assistent à la réunion pouvaient nous fournir un rapport, mais jusqu'à présent, ils n'ont pu le faire. J'espère que les conclusions de la réunion seront communiquées aux deux parties. En attendant, voici l'information que m'ont communiquée les fonctionnaires du ministère au sujet de la première partie de la question supplémentaire: La réduction du personnel n'est pas une décision arbitraire du CN mais résulte d'une disposition d'un accord salarial négocié en 1967 qui exige une étude de chaque affectation afin de s'assurer que le travail est accompli en sécurité. A la suite d'une telle étude donc, un accord fut conclu avec les représentants du syndicat en juin 1972: l'application se ferait progressivement entre juillet 1972 et octobre 1973.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de répondre à la question supplémentaire du député: le rendement des équipes de cour de triage composées de deux hommes a été prouvé irréfutablement dans de nombreuses cours de triage automatisées et non automatisées sans compromettre la sécurité.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)